



**Compte rendu sommaire  
séance du Conseil Municipal de Tresses  
3 décembre 2014**

*Nombre de conseillers en  
exercice : 27*

*Nombre de présents : 23*

*Nombre de  
procurations : 3*

L'an deux mille quatorze et le trois décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Tresses, dûment convoqué s'est réuni en Mairie de Tresses au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Christian SOUBIE, Maire de Tresses.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2014

Liste des présents

Christian SOUBIE, Danièle PINNA, Gérard POISBELAUD, Annie MUREAU-LEBRET, Jean Antoine BISCAICHIPY, Anne GUERROT, Michel HARPILLARD, Roseline DIEZ, Christophe VIANDON, Jean-Pierre SOUBIE, Agnès JUANICO, Jean-Claude GOUZON, Michel JOUCREAU, Marie Hélène DALIAI, Marie-José GAUTRIAUD, Corinne DAHLQUIST-COLOMBO, Philippe LEJEAN, Alexandre MOREAU, Sylvie Marie DUPUY, Eric DUBROC, Francine FEYTI, Axelle BALGUERIE.

Liste des absents excusés et des procurations

Françoise SICARD qui avait donné procuration à Marie-Hélène DALIAI  
Charlotte CHELLE qui avait donné procuration à Christian SOUBIE  
Gérard BAUD qui avait donné procuration à Axelle BALGUERIE

Liste des absents non excusés

Christian DESCRIAUX

Secrétaire de séance : Michel JOUCREAU

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait procéder à l'appel des présents par Madame Pinna. Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal désigne Monsieur Joucreau en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à aborder l'ordre du jour.



**Délibération n°2014-83**  
**Décision modificative du budget principal de la Commune**

Christophe VIANDON a exposé au Conseil Municipal la décision modificative du budget principal suivante :

<b>Dépenses d'investissement</b>		
<b>nature chapitre</b>	<b>libellé</b>	<b>montant</b>
202-041	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	5 741,25
2128 041	Autres agencements et aménagements de terrains	16 184,37
2138 041	Autres constructions	341,00
21312 041	Bâtiments scolaires	1 582,38
21318- 041	Autres bâtiments publics	4 305,60
2312 041	Terrains	124 209,38
2313 041	Constructions	468 480,99
2151 041	Réseaux de voirie	35 559,61
2315 041	Installations, matériel et outillage technique	161 276,78
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>817 681,36</b>

<b>Recettes d'investissement</b>		
<b>nature chapitre</b>	<b>libellé</b>	<b>montant</b>
2031 041	Frais d'études	53 057,03
2033 041	Frais d'insertion	6 859,29
21532 041	Réseaux d'assainissement	10 271,25
2313 041	Constructions	271 776,13
2315 041	Installations, matériel et outillage technique	475 717,66
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>817 681,36</b>

Il a précisé qu'il s'agissait d'écritures comptables pour des opérations d'ordre, passées en accord avec le Trésorier Public en vue du rapprochement des comptes entre la commune et le Trésor Public.

Ces écritures n'engagent ni dépenses ni recettes supplémentaires et s'inscrivent dans une démarche de qualité comptable.

*La délibération a été adoptée à l'unanimité.*



**Délibération n°2014-84**  
**Décision modificative du budget annexe d'assainissement collectif**

Christophe VIANDON a exposé au Conseil Municipal la décision modificative suivante du budget annexe d'assainissement :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
<i>Chapitre compte</i>	<i>libellé</i>	<i>montant</i>
023	Virement à la section d'investissement	47 505,33
6811 042	Dotations aux amortissements	0,00

<b>total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>47 505,33</b>
---------------------------------------------	------------------

<b>Recettes de fonctionnement</b>		
<i>Chapitre compte</i>	<i>libellé</i>	<i>montant</i>
042 777	Quote-part des subventions transférées à la section d'investissement	47 505,33

<b>total des recettes de fonctionnement</b>	<b>47 505,33</b>
---------------------------------------------	------------------

<b>Dépenses d'investissement</b>		
<i>Chapitre compte</i>	<i>libellé</i>	<i>montant</i>
040 1391	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	47 505,33

<b>total des dépenses d'investissement</b>	<b>47 505,33</b>
--------------------------------------------	------------------

<b>Recettes d'investissement</b>		
<i>Chapitre compte</i>	<i>libellé</i>	<i>montant</i>
021	Virement de la section de fonctionnement	47 505,33

<b>total des recettes d'investissement</b>	<b>47 505,33</b>
--------------------------------------------	------------------

Il a précisé qu'il s'agissait d'écritures comptables pour des opérations d'ordre, passées en accord avec le Trésorier Public en vue du rapprochement des comptes entre la commune et le Trésor Public.

Ces écritures n'engagent ni dépenses ni recettes supplémentaires et s'inscrivent dans une démarche de qualité comptable.



Mr Antoine BISCAICHIPY a ensuite présenté au Conseil Municipal le second volet de cette délibération modificative n°2 du budget annexe assainissement visant à créer une opération n°1402 « Réhabilitation du réseau des Alisiers ».

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>Dépense</b>	
<i>compte</i>	<i>Montant</i>
<b>2315</b> installations techniques, matériels et outillages	72 000
<b>2762-041</b> créance sur transfert de droits à déduction de TVA	12 000
<b>Recette</b>	
<b>2315-041</b> installations techniques, matériels et outillages	12 000
<b>2762</b> créance sur transfert de droits à déduction de TVA	12 000
<b>1641</b> emprunt en euros	60 000

Cette opération sera a priori équilibrée par un emprunt. La décision d'éventuellement y recourir sera prise a posteriori au moment du budget supplémentaire selon le résultat et les restes à réaliser.

*La délibération a été adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 2014-85**  
**Adoption du Budget Primitif 2015 de la Commune**

Christophe VIANDON a présenté au Conseil Municipal le budget primitif 2015 du budget principal de la Commune. Il s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Section de fonctionnement..... : 3. 658.290, 61 €  
Section d'Investissement..... : 1.876.650, 61 €

Ce budget est voté au niveau du chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

Christophe VAINDON précise qu'il a été établi dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires de subvention avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention. L'inscription de cette liste vaudra, conformément à l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, décision d'attribution des subventions en cause.

*La délibération a été adoptée avec 19 voix POUR et 5 voix CONTRE (Axelle BALGUERIE, Gérard BAUD, Francine FEYTI, Eric DUBROC, Sylvie-Marie DUPUY).*



**Délibération n° 2014-86**  
**Adoption du Budget Primitif 2015 du budget annexe d'assainissement collectif**

Christophe VIANDON a présenté au Conseil Municipal le budget primitif 2015 du budget annexe de l'assainissement collectif de la Commune. Il s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Section d'exploitation ..... : 265. 425, 33 €  
 Section d'Investissement..... : 238 766, 25.€

Ce budget est voté au niveau du chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

*La délibération a été adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°2014-87**  
**Adoption du Budget primitif 2015 budget annexe  
 de la Régie des transports scolaires**

Christophe VIANDON a présenté au Conseil Municipal le budget primitif 2015 du budget annexe 2015 de la régie des transports scolaires. Il se présente de la façon suivante :

Section d'exploitation ..... : 43. 222, 60 €  
 Section d'investissement..... : 3. 707, 60 €

Ce budget est voté au niveau du chapitre.

*La délibération a été adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°2014-88**  
**Fixation des tarifs d'assainissement 2015**

Jean-Antoine BISCAICHIPY a proposé au Conseil Municipal de maintenir les tarifs d'assainissement pour l'année 2015, étant précisé qu'ils ont été maintenus au même niveau depuis 2012 :

Part fixe semestrielle ..... : 9, 9605 €  
 Prix pour les 100 premiers m3 ..... : 0, 4452 €  
 Prix au-delà des 100 premiers m3 ..... : 0, 8105 €

*La délibération a été adoptée à l'unanimité.*



**Délibération n°2014-89**  
**Installations d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)**

Jean-Antoine BISCACHIPY a expliqué au Conseil Municipal que le schéma directeur de déploiement des infrastructures de charge avait été adopté par délibération du Comité Syndical du SDEEG en date du 26 juin 2014.

Il a précisé que l'étude réalisée par le SDEEG avait fait ressortir la commune de Tresses comme un territoire propice à l'installation de ce type d'équipement.

Pour mener à bien cette installation, Jean-Antoine BICAICHIPY a annoncé que la commune devrait :

- 1- opérer un transfert de la compétence d'installation au SDEEG puisque celui-ci exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux de fourniture et pose des IRVE
- 2- s'engager à verser au SDEEG d'une part la participation financière due pour la réalisation des travaux d'installation (20% du montant HT), et d'autre part la participation financière annuelle aux coûts de maintenance et d'exploitation des IRVE (300€ par point de charge par an)
- 3- accorder au SDEEG une autorisation d'occupation du domaine public permettant l'implantation de ces IRVE
- 4- s'engager à accorder la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne,

Il a précisé que si des bénéfices d'exploitation venaient à être réalisés à l'échelle du département, ceux-ci seraient reversés par moitié, au prorata du nombre de points de charge implantés sur la commune.

Jean-Antoine BISCACHIPY a annoncé que dans la perspective d'une adhésion au dispositif, le SDEEG reviendrait ultérieurement vers la commune afin de définir ensemble la meilleure implantation de cet équipement.

*La délibération a été adoptée à l'unanimité.*



**Délibération n°2014-90**  
**Approbation du rapport**  
**de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à se prononcer sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées approuvé par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Les Coteaux Bordelais » par délibération n°2014-53 en date du 21 octobre 2014.

Ce rapport fixe les attributions de compensation des Communes de Bonnetan et Croignon ainsi que la dotation de solidarité communautaire de la Commune de Croignon.

*La délibération a été adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°2014-91**  
**Demande de subvention au Conseil Général en vue de financer les travaux**  
**d'enfouissement du réseau téléphonique du Hameau de Fabre**

Jean-Antoine BISCAICHIPY rappelle au Conseil Municipal que la municipalité a engagé un programme de réfection des trottoirs.

Afin d'optimiser l'investissement, il explique qu'il serait opportun de profiter de ces travaux pour enfouir le réseau téléphonique du lotissement Hameau de Fabre.

Dans cette optique, un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès du Conseil Général.

*La délibération a été adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°2014-92**  
**Changement de siège du SIAO**

Jean-Antoine BISCAICHIPY expose au conseil Municipal que par délibération N° 26/14 en date du 23 septembre 2014, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Carbon-Blanc a décidé de transférer le siège social du Syndicat au 14 de l'avenue du Général de Gaulle à Bassens.

*Le Conseil Municipal a entériné ce transfert.*

**Délibération n°2014-93****Fixation des limites d'exercice par le maire du droit de préemption  
dans la cadre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales**

Christophe VIANDON expose au Conseil Municipal que par délibération N° 12-2014 en date du 29 mars 2014, le Conseil Municipal a autorisé en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire à « *exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion d'une aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans la limite d'un montant mentionné dans la déclaration d'aliéner de 300.000 €* ».

Il précise que compte tenu du niveau moyen des transactions à Tresses, ce montant de 300.000 € peut s'avérer trop bas et rendre inopérante la délégation donnée au Maire.

Aussi il propose au Conseil Municipal d'élever ce seuil et de le fixer à 3 millions d'euros.

*La délibération a été adoptée avec 19 voix POUR et 5 voix CONTRE (Axelle BALGUERIE, Gérard BAUD, Francine FEYTI, Eric DUBROC, Sylvie-Marie DUPUY).*

**Délibération n°2014-94****Opération d'acquisition amélioration de trois logements locatifs sociaux  
Place du Marronnier à Tresses – taux de TVA**

Christophe VIANDON propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter les services fiscaux pour demander le bénéfice du taux réduit de TVA pour l'opération de construction des logements sociaux de la place du Marronnier.

*La délibération a été adoptée à l'unanimité.*





**Délibération n°2014-95**  
**Secteur Videau - Renforcement des trames vertes / trames bleues**  
**Traitement d'une entrée de ville paysagère**  
**Acquisition Gironde Habitat**

Anne GUERROT rappelle au Conseil Municipal que dans son Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 octobre 2012, la Commune de TRESSES a identifié le secteur de Videau comme l'un des sites majeurs de son développement urbain.

Dans ce cadre, elle précise que GIRONDE HABITAT a réalisé une 1ère tranche d'aménagement, livrée en octobre 2013.

Préalablement à la réalisation par GIRONDE HABITAT de la 2ème tranche d'aménagement, Anne GUERROT expose que la Commune souhaite acquérir une bande de terrain le long de la route départementale 241E3, en vue :

- d'une part, de renforcer les trames vertes et bleues du territoire communal et de préserver le système existant de mare et la zone humide associée
- d'autre part, d'assurer la protection des boisements existants pour traiter une entrée de ville paysagère.

Pour permettre à la Commune de mener à bien cette opération, GIRONDE HABITAT céderait à la Commune un ensemble de terrains constitué de 2 parties de parcelles:

- partie de la parcelle cadastrée section B n°3208 pour une superficie d'environ 2303m<sup>2</sup> ;
- partie de la parcelle cadastrée section C n°1456 pour une superficie d'environ 1544m<sup>2</sup>.

Soit une superficie totale d'environ 3 847 m<sup>2</sup>.

Anne GUERROT précise qu'un document d'arpentage est en cours d'établissement aux frais de GIRONDE HABITAT pour définir et numéroter les emprises à acquérir et que cette acquisition aurait lieu à l'euro symbolique.

*La délibération a été adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°2014-96**  
**Approbation du compte rendu de la séance**  
**du Conseil Municipal du 23 octobre 2014**

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 octobre 2014 dont un exemplaire est joint à la présente notice.

*Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.*

**Délibération n°2014-97**  
**Relevé des décisions du Maire**

En application de l'article L. 2122-22 Monsieur le Maire a rendu compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations que le Conseil lui a consenties par délibération 12-2014 du 29 mars 2014.

120-2014	Signature du devis présenté par la Sté GFI Progiciels en vue de l'intervention d'un formateur sur le logiciel Métier Phase Web Finances
121-2014	Signature des devis présentés par la société JPM, artisan peintre pour des travaux de rénovation intérieure dans les locaux de la mairie
122-2014	Signature du devis présenté par l'entreprise Chatauret pour la mise en place de portes en acier dans les locaux techniques du château de la Séguinie
123-2014	Signature du devis présenté par l'entreprise Raba pour l'hydro curage du réseau d'eaux pluviales avenue des écoles et hameau de Perrin
124-2014	Signature du devis présenté par l'entreprise Alter et Com pour la réalisation de travaux d'impression
125-2014	Signature des actes d'engagement relatifs aux travaux de transformation de deux courts de tennis en terrains de confort
126-2014	Signature des devis présentés par l'entreprise Cyvea Prestations pour réaliser à l'occasion de la journée vélo, l'entretien de vélos
127-2014	Signature du devis présenté par la Société Alter et Com pour diffusion en boîtes aux lettres de dépliants d'information municipale
128-2014	Signature du devis présenté par la Fédération Française des Secouristes de la Croix Blanche d'Audenge pour la mise à disposition d'une équipe de secouristes à l'occasion de la Manifestation "Journée autour du vélà" du 22 octobre 2014
129-2014	Décision d'ester en justice et de désigner Maître Bernadou avocat à Bordeaux afin de représenter et défendre les intérêts de la commune
130-2014	Ordonnancement par prélèvement sur les crédits ouverts pour dépenses d'investissement imprévues les sommes apparaissant au tableau
131-2014	Signature des devis divers
132-2014	Reprise par la ville des concessions funéraires susvisées dont la liste est reproduite en annexe à la présente décision
133-2014	Signature de divers devis
134-2014	Acceptation du devis présenté par l'entreprise Hateau Electricité
135-2014	Reconduction pour une troisième période d'un an le contrat de maintenance du parc informatique des services de la mairie souscrit auprès de la société Air informatique pour un montant annuel hors taxes de 3675€
137-2014	Acceptation du devis présenté par l'entreprise Menuiserie Barse
138-2014	Ordonnancement par prélèvement sur les crédits ouverts pour dépenses d'investissement imprévues les sommes apparaissant au tableau

La séance est levée à 21 heures 05.

